

« A »



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

DEMANDE RELATIVE AU RECOUVREMENT DES COMPTES D'ÉCART

La *Loi sur l'électricité* prévoit que la **Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)** doit créer deux comptes d'écart réglementaires : le compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et le compte des ventes d'électricité et des marges d'écart (comptes d'écart). Énergie NB est tenue de déposer auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) un calcul des soldes réels des comptes d'écart.

Énergie NB a déposé l'information ci-dessus auprès de la Commission le 15 décembre 2022.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 545.

Les parties intéressées qui souhaitent faire des commentaires sur les obligations de la Commission en vertu des paragraphes 11(2), 12(1) et 12(2) du *Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité* doivent déposer des observations écrites auprès de la Commission au plus tard le 8 février 2023 à 16 h (heure de l'Atlantique). Les observations doivent être déposées par courriel à l'adresse general@cespnb.ca. Veuillez faire référence à l'instance n° 545 dans votre correspondance.

La Commission entendra les arguments oraux au Palais des congrès de Fredericton, 670, rue Queen, Fredericton (N.-B.), le 24 février 2023, à 13 h 30 (heure de l'Atlantique). Les parties intéressées qui ont déposé des observations écrites peuvent assister à l'audience et présenter des observations orales sur les enjeux.

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C.P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone: (506) 658-2504

Sans frais : 1-866-766-2780

Télécopieur: (506) 643-7300

Courriel: general@cespnb.ca

Site Web: www.cespnb.ca